

Réunion du Bureau du 21 Août 2008

RD non officiel selon mes notes personnelles

Patrick Capolsini

Etude de l'OJ du prochain CA (18 Septembre 2008)

POINT 1 : Approbation du PV de la séance précédente

POINT 2 : Ordonnance du 24 Juillet 2008 : Loi LRU à l'UPF. Composition de la commission des statuts

- Nous avons un an pour procéder à de nouvelles élections
- Toujours pas de CEVU
- Aucune création de fondation ne sera possible en Outre Mer
- Nombre de membre inchangé au CA (30)
- Représentation de la PF et de Wallis au CA reste inchangée

POINT 3 : Personnels

3.1 Information :

Compensation financière du Ministère pour deux emplois de catégorie C (ADJA mis à disposition du Vice-Rectorat + retrait d'un emploi de gardien)

3.2 Enseignants et enseignants-chercheurs :

- Utilisation d'un support d'ATER pour 2008-09 : support vacant en Anglais (venant à l'origine des langues polynésiennes) mais aucune candidature n'a été retenue par les collègues. Il est proposé de rendre ce poste aux langues Polynésiennes pour lesquelles le besoin est important.

3.3 Utilisation et transformation d'emplois vacants ou susceptibles d'être vacant au 1/09/09

Aucune circulaire du Ministère reçue à l'heure actuelle.

3.3.1 Transformation d'emplois vacants ou susceptibles d'être vacant

La DRH doit faire le point précis des emplois devant se libérer cette année.

3.4 Créations de supports de moniteurs et d'emploi d'enseignants

3.4.1 Créations de supports de moniteurs

L'UPF a trois nouveaux supports à pourvoir par des allocataires de recherche en première année de thèse. Seule possibilité : proposer ces moniteurs aux allocataires qui seront retenus par le CS restreint dans sa séance de ce Vendredi 22 août.

3.4.2 Créations d'emplois d'enseignants-chercheurs

A priori, nous n'aurons aucune création d'emploi cette année encore. Il sera sans doute nécessaire de faire intervenir aussi les laboratoires afin de formuler d'éventuels redéploiements

3.5 BIATOS

3.5.1 Répartition de la Nouvelle Bonification Indiciaire

Elle demeure inchangée. Il y a peu de marge de manœuvre car les critères d'éligibilité sont très précis. Les directeurs et chefs de service ont émis un avis favorable pour la reconduction des NBI de l'an dernier. Seule modification : le responsable des œuvres universitaire remplacerait le responsable du courrier. Proposition validée à l'unanimité par la CPE.

3.5.2 Transformation d'emplois pour septembre 2009

Il est nécessaire d'avoir une réflexion incluant l'IUFM.

3.5.3 Publication des emplois vacants ou susceptibles d'être vacants

Tous les postes de collègues arrivant en fin de leurs deux premières années est publié susceptible d'être vacant.

3.5.4 Créations d'emplois pour Septembre 2009

Probablement aucune création cette année encore.

3.6 Crédits de rémunération des personnels

Ajout à l'OJ : P. Capolsini demande à ce que la prolongation de délégation de Nelly Schnitt pour deux ans soit mise à l'ordre du jour.

POINT 4 : Questions financières et comptables

4.1 DBM N°3/2008 de l'UPF et des Œuvres

Plan réussite en licence, subvention pour diagnostic d'accessibilité aux handicapés, ressources affectées, compensation de deux emplois de catégorie C, ...

4.2 Commission budgétaire 2009

Composition à décider.

4.3 Attribution de subventions à l'amicale du personnel et à la chorale universitaire

4.4 Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Etudiantes (FSDIE)

4.4.1 Attribution de subventions aux associations

4.4.2 Aides aux projets

POINT 5 : Primes pour responsabilités pédagogiques et administratives pour 2008/09

En plus des primes actuelles dont le montant maximum doit être décidé, le ministère nous a attribué une enveloppe pour la rémunération de la nouvelle fonction « d'enseignant référent » (environ 1,3 MFCEP). Il faut clarifier les fonctions exactes de ces référents qui a priori sont surtout concernés pour le L1 et décider du montant de la prime.

POINT 6 : Scolarité

Excellent fonctionnement de la scolarité avec un très gros travail en particulier au niveau de la première chaîne d'inscription. Remerciements à Annie qui a assuré l'interim pendant plusieurs mois.

6.1 Règlement du parrainage 2008/09

6.2 Modification de la liste des RPs et des membres des commissions

6.3 Licences professionnelles : demandes d'habilitation 2008/09

6.4 Règlements spécifiques 2008/09 :

- **modification du contrôle des connaissances de la licence Eco/gestion pour le S3 et le S6**
- **Correction d'erreurs matérielles**

6.5 Bilan de la section disciplinaire (présidée par Jean Marie Goursaud)

Il est important d'améliorer les conditions de surveillance des examens afin de ne pas laisser penser qu'il est facile de tricher aux examens à l'UPF.

POINT 7 : Formation continue

7.1 Formations nouvelles pour 2008/09

Le Ministre de l'enseignement du Pays nous a informé qu'une enveloppe d'environ 17 MFCEP serait mise à disposition de l'UPF pour les actions de formation continue, à l'UPF de décider seule quelles formations seront ouvertes ou non. Après financement des formations « anciennes », il resterait environ 3,5 MFCEP. Il conviendra sans doute de faire un choix entre deux MASTERS : « Comptabilité et Audit » (env 7,4 MFCEP) et « Economie et Gestion des Ressources humaines » (env. 3,4 MFCEP) qui aurait été proposé sans en informer le département DEG. Le MASTER CA est soutenu par les collègues d'économie-gestion mais il est plus lourd à financer. Toutefois, certains étudiants intéressés semblent prêts à accepter des droits d'inscription plus élevés et certains

étudiants intéressés par le MASTER GRH pourraient se retourner vers le MASTER CA diminuant encore ainsi le coût de la formation.

7.2 Règlement des études

7.3 Conventions

POINT 8 : Ecole doctorale

8.1 Ecole doctorale (par le biais du campus numérique)

8.1.1 Indemnisation des enseignants mettant en ligne des enseignements destinés aux étudiants de l'école doctorale

Il s'agit de régulariser un enseignant de l'UNC qui a fourni des cours mais n'a pas été payé.

8.1.2 Convention UPF/UNC

En cours d'élaboration avec l'UNC.

POINT 9 : Relations internationales

POINT 10 : Informations générales

10.1 Recueil des actes des « 20 ans de l'UPF »

- remise d'un exemplaire aux administrateurs

10.2 Organisation des services (création d'un bureau d'insertion professionnelle) et du secrétariat de la recherche

- Bureau d'insertion Prof : au sein du CIDO et sur crédits dédiés
- Secrétariat de la Recherche : confié à C. Thomazet qui est libérée de certaines de ses tâches actuelles

10.3 Evolution des taux de réussite par semestre sur les trois dernières années

Un document de Valérie Olivier sera distribué aux administrateurs.

10.4 Immobilier : extension et restructuration de l'Université

Une somme de 1,1 Million d'Euros (0,55 Etat + 0,55 Pays) est inscrite au contrat de l'Université pour la construction d'une « maison des étudiants » et d'une « résidence internationale ». Cette somme devra impérativement être utilisée avant la fin du contrat sous peine de la perdre. Le problème du foncier est clair.

Autre information :

Malgré le courrier de la Présidente et la demande unanime des départements concernés, le Ministère de Paris a décidé de changer la dénomination exacte de certaines licences. Par exemple la licence de « Sciences Physiques » devient « Physique », même chose en Lettres et en Droit – Eco – Gestion. Ces changements sont sans aucun doute préjudiciables à nos étudiants (problèmes de passeport mobilité par exemple) et ne va pas du tout dans le sens de la lisibilité de l'offre de formation.

POINT 11 : Conventions (pour vote et/ou information)

POINT 12 : Proposition des étudiants

POINT 13 : Questions diverses

Séance levée à 15h45.